



**PRÉFÈTE DE LA VIENNE**  
**Direction départementale de la cohésion sociale**



**DÉPARTEMENT**  
**Direction générale adjointe des solidarités**  
**Direction de l'action sociale**

**Plan départemental d'action  
pour le logement et l'hébergement  
des personnes défavorisées**

**2017 – 2021**

**Bilan 2018**

Adopté par le comité responsable en sa séance du 9 mai 2019

## SOMMAIRE

Introduction	p. 3
La gouvernance : bilan chiffré	p. 4 à 5
Les indicateurs :	
- La situation socio-démographique	p. 7
- La situation du logement	p. 15 à 17
- La situation de l'hébergement	p. 23
- La situation de l'habitat indigne et de la précarité énergétique	p. 28
État d'avancement des actions du Plan	p. 8 à 30
Conclusion	p. 31
Glossaire	p. 32 à 34

Version	Date	Auteur	Observations
1	24/04/2019	Karine Coutin	Compléments Vincent Caumont
2	02/05/2019	Karine Coutin	Compléments des partenaires pilotes
3	09/05/2019	Karine Coutin	Adoption en comité responsable

## **INTRODUCTION**

### **Le PDALHPD 2017-2021**

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Vienne pour la période 2017-2021 a été approuvé par arrêté conjoint de la préfète et du président du Conseil Départemental de la Vienne du 29 août 2017.

### **Orientations, actions et sous-actions**

Le PDALHPD comporte 5 orientations stratégiques qui se décomposent en 15 fiches actions et 32 sous-actions.

Les axes du Plan concernent :

- la connaissance des besoins et de l'offre,
- la réponse aux situations relevant d'une problématique médico-psycho-sociale,
- l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan,
- les solutions d'hébergement existantes et à développer,
- la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

### **Pilotes**

La mise en œuvre du Plan est assurée par 7 pilotes :

- la Direction de l'action sociale du Département,
- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS),
- la Direction départementale des territoires (DDT),
- l'Agence régionale de santé – délégation départementale (ARS),
- le Fonds de solidarité pour le logement (FSL),
- le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip),
- la communauté urbaine de Grand Poitiers.

### **Secrétariat**

Le secrétariat du Plan est assuré par les services de l'État (DDCS).

### **Bilan annuel**

L'article 8 du décret 2017-1565 du 14 novembre 2017 prévoit la réalisation d'un bilan annuel du PDALHPD. Le présent document constitue le bilan pour l'année 2018 (2<sup>e</sup> année de mise en œuvre du Plan).

Après son adoption par le comité responsable du plan, le bilan est transmis au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Il fait également l'objet d'une publication sur les sites des services de l'État dans la Vienne et du Département.

Bilan 2018 à télécharger sur le site des services de l'État dans la Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Hebergement-et-logement/PDALHPD>

Bilan 2018 à télécharger sur le site du Département : <http://www.lavienne86.fr/127-pdalhpd.htm>

## LA GOUVERNANCE

### **Le comité responsable : instance de pilotage du Plan**

La composition du comité responsable a été renouvelée par arrêté du 29 août 2017. Co-présidé par la préfète et le président du Conseil Départemental, le comité comprend notamment des représentants des services de l'État, des EPCI, des communes, d'associations intervenant dans le champ de l'insertion, du logement et de l'hébergement, des bailleurs publics et privés et des organismes payeurs des aides au logement.

Des bilans thématiques (FSL, ASLL, Ccapex, etc.) et un bilan annuel de la mise en œuvre du plan sont présentés au comité responsable ainsi que l'évaluation des actions au fur et à mesure de leur réalisation.

### **Le groupe d'animation : instance technique et d'animation du Plan**

Piloté par la DDCS et la Direction de l'action sociale du Département, la mission du groupe d'animation est d'animer et de suivre la mise en œuvre du plan. Il est composé de représentants des bailleurs (Groupement des bailleurs sociaux de la Vienne), de l'ARS, de la DDT, du FSL, de l'Adil, de la Caf et de la MSA.

### **Les instances opérationnelles de suivi :**

Le groupe d'animation s'appuie sur les instances constituées en lien avec les axes du Plan et les groupes de travail issus des fiches-actions :

<b>Instances locales et groupes de travail</b>	<b>Nombre de réunions en 2018</b>
Groupe de travail « Guide de l'accompagnement en lien avec le logement » (Axe 1)	3 réunions techniques État/Département
Commission santé-social (Axe 2)	1 réunion
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) (Axe 3)	12 séances de la sous-commission de Poitiers 5 séances de la sous-commission de Châtellerauld
Groupe de travail « Prévention des expulsions locatives » (Axe 3)	9 réunions techniques et d'échanges pour l'élaboration de la charte de prévention des expulsions locatives (phase diagnostic)
Comité des partenaires du SIAO (Axe 4)	1 réunion
Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) (Axe 5)	3 réunions du pôle pour échanger sur les dossiers et l'actualité 1 réunion plénière de présentation à Mme la Préfète de l'activité 2017 des services sur le thème de la lutte contre l'habitat indigne 2 réunions pour la mise à jour du guide sur le thème de la lutte contre l'habitat indigne
Réseau des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (Axe 5)	2 réunions techniques État/Département et FSL. Le réseau sera constitué pour permettre la réalisation d'un « guide des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique »

## Bilan chiffré

### COMITÉ RESPONSABLE

2018

Nombre de réunions : 2 (14/03 et 8/11)

Thèmes abordés :

14/03 :

État d'avancement du Plan et perspectives 2018

L'accès au logement social des publics prioritaires du PDALHPD (commissions de médiation –Dalo- et de réservation préfectorale 2017)

Bilan 2017 de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex)

Bilan 2017 du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Bilan 2017 du financement des logements locatifs sociaux (LLS) et programmation 2018

8/11 :

Présentation du bilan 2017 du Plan pour adoption

Réalisations 2018 du Plan et perspectives 2019

Bilan des formations – informations des partenaires du Plan

Bilans 2017 de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) et de l'aide aux suppléments de dépense de gestion (ASDG)

Bilan du Service intégré d'accueil et d'information (SIAO) et de la veille sociale-115 par la Croix-Rouge

Dispositif « Un chez-soi d'abord » : point sur l'expérimentation dans la Vienne par Audacia

### GROUPE D'ANIMATION

2018

Nombre de réunions : 3 (6/02, 29/05 et 13/09)

Thèmes abordés :

6/02 :

Point sur les actions

Projet de lettre d'actualité n° 2 (Fil du Plan)

Préparation du comité responsable du 14 mars

Réservation préfectorale : retour sur le dispositif transitoire et bilan 2017

29/05 :

Point sur les actions

Présentation du bilan de l'enquête formations - informations

Suggestions d'articles pour la lettre d'actualité n° 4 (Fil du Plan)

Charte de prévention des expulsions locatives : contenu et méthode

Préparation du comité responsable du second semestre

13/09 :

Projet de bilan 2017 du Plan

Projet de lettre d'actualité n° 4 (Fil du Plan) et suggestions lettre n° 5

Charte de prévention des expulsions locatives : validation du cahier des charges

1<sup>ère</sup> commission santé-social du 17 octobre

Préparation du comité responsable du 8 novembre

## L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PDALHPD

L'état d'avancement présenté est établi au 31 décembre 2018.

Il reprend l'ensemble des 15 actions du PDALHPD :

- les 2 actions de l'axe n° 1,
- les 2 actions de l'axe n° 2,
- les 5 actions de l'axe n° 3,
- les 4 actions de l'axe n° 4,
- les 2 actions de l'axe n° 5.

### Arborescence du plan d'actions



## La situation socio-démographique<sup>1</sup>

Sur la période récente (2010-2015), la Vienne connaît une croissance démographique mesurée (+ 1,8 %), en deçà de la situation régionale (+ 2,9 %). La situation est cependant diverse selon les territoires. Sur la CC de Vienne et Gartempe, la CC du Civraisien en Poitou, la CC du Pays Loudunais et Grand Châtellerault, la population stagne ou décroît. À l'inverse, la CC des Vallées du Clain et la CC du Haut-Poitou connaissent une dynamique démographique forte.

Entre 2013 et 2015, la situation sociale s'est globalement dégradée sur le département. Le taux de pauvreté est passé de 13,7 à 13,9 % entre 2014 et 2015. Le taux de chômage est passé de 12,2 à 12,9 % entre 2013 et 2015, suivant la tendance régionale.

	CC de Vienne et Gartempe	CC des Vallées du Clain	CC du Civraisien en Poitou	CC du Haut-Poitou	CC du Pays Loudunais	Grand Châtellerault	Grand Poitiers	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Source
Nombre d'habitants en 2015	39 671	26 003	27 413	41 521	24 436	84 770	191 073	434 887	5 911 482	Insee, RP 2015
Poids de la population dans la Vienne en 2015	9,1%	6,0%	6,3%	9,5%	5,6%	19,5%	43,9%	100,0%		
Évolution de la population 2010-2015	-0,7%	7,1%	-0,5%	5,6%	0,0%	0,0%	2,3%	1,8%	2,9%	
Taux de pauvreté en 2014								13,7%	13,6%	Insee, Filosofi, Taux de pauvreté au seuil de 60 %
Taux de pauvreté en 2015	ND	7,2%	ND	ND	16,2%	15,8%	ND	13,9%	13,7%	
Taux de chômage des 15-64 ans en 2013								12,2%	12,7%	Insee, RP
Taux de chômage des 15-64 ans en 2015	11,4%	8,0%	11,8%	9,7%	14,1%	14,5%	13,8%	12,9%	13,4%	

<sup>1</sup> Les résultats statistiques du recensement de la population pour 2016 ne sont pas disponibles. Les données présentées sont donc les mêmes que dans le bilan 2017.

## AXE 1 Développer une meilleure connaissance des besoins et de l'offre existante

### Action 1 Développer l'animation et la communication sur les outils et dispositifs du Plan

#### Sous-action 1.1 (co-pilotage DDCS et Département) :

En 2018, 4 numéros du **fil du Plan**, la lettre d'actualité du PDALHPD, ont été élaborés, largement diffusés et mis en ligne sur le site des [services de l'État dans la Vienne](#) (mars, mai, septembre et décembre 2018). L'objectif de la lettre d'actualité est de rendre compte des réalisations et enjeux en lien avec le Plan, et de valoriser le travail des partenaires et des pilotes du Plan.

Le contenu des **fil du Plan** a été discuté et validé par le comité de rédaction formé des membres du groupe d'animation. Conformément à son objectif, la lettre d'actualité a mis en avant des actions réalisées, mais également des focus sur des thèmes en lien avec le Plan, tels que la réorganisation des territoires d'intervention des politiques de solidarités du Département, le déploiement du chèque-énergie, le lancement du 4<sup>e</sup> appel à projets du dispositif « 10 000 logements HLM accompagnés » (volet du plan « Logement d'abord »), la promulgation de la loi Élan (n° 2018-1021 du 23/11/2018), le déménagement de l'Adil, du FSL et de Soliha AIS à la Maison Départementale de l'Habitat à l'été 2018.

#### Sous-action 1.2 (co-pilotage DDCS et Département) :

Dans le cadre du recensement des formations-informations sur les thématiques du Plan dispensées/reçues en 2017-2018, une enquête a été lancée en mars 2018 auprès des partenaires du Plan. Sept structures ont répondu. Les sessions de formation-information dispensées/reçues en 2017-2018 ont porté sur les thèmes de la lutte contre l'habitat indigne, l'accueil et l'information des demandeurs de logement social, le lien entre précarité, logement et santé et la connaissance du fonctionnement des structures. L'unique retour sur les besoins identifiés concernait l'information sur l'articulation entre les différents publics prioritaires pour l'accès au logement social, suite à la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de janvier 2017.

**Sous-action 1.3** : La mise à jour des indicateurs du diagnostic à 360° est assurée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine. La mise à jour a été effectuée pour l'année 2016 mais à ce jour la DRDJSCS n'a pas organisé de restitution à l'attention des pilotes de PDALHPD.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Mettre en place un programme d'animation et de communication portant sur les réalisations du Plan, à destination de l'ensemble des partenaires.	Nombre de lettres d'actualité diffusées	1	4			
2. Mettre en place et suivre la mise en œuvre d'un programme d'information-formation reposant sur la mobilisation des acteurs compétents dans les champs	Nombre d'informations-formations recensées	28	15 Prévisions au 9/04/2018			

de l'hébergement, du logement, de la santé, de la prévention des expulsions locatives, de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.	Nombre d'acteurs touchés	440	290 Prévisions au 9/04/2018			
3. Assurer un suivi statistique des thématiques du Plan.	Nombre d'indicateurs suivis selon périodicité de mise à jour (1, 2 ou 5 ans)	Mise à jour partielle	37			

## Action 2 Recenser les outils de l'accompagnement en lien avec le logement afin de les mobiliser de façon coordonnée et complémentaire

### Sous-action 2.1 (co-pilotage DDCS et Département) :

Les travaux de recensement des dispositifs en vue de l'élaboration d'un guide de l'accompagnement en lien avec le logement ont débuté en juin 2018 par la mise en place d'un groupe de travail, composé de la DDCS -service des Politiques de protection, d'insertion et d'hébergement- et de la Direction de l'Action sociale du Département, notamment du Pôle Logement et insertion sociale. Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises en 2018, notamment pour lister les dispositifs retenus et définir une grille de lecture permettant l'élaboration de la fiche-type qui servira de support à chaque dispositif figurant dans le guide.

### Sous-action 2.2 : (co-pilotage Département et Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

Les travaux en vue de l'élaboration de la charte de l'accompagnement social lié au logement débiteront en 2019.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Dans un premier temps, formaliser dans le cadre d'un groupe dédié, un « guide de l'accompagnement en lien avec le logement » permettant de recenser les dispositifs existants et les ressources disponibles selon les territoires.	Nombre de rencontres techniques des groupes de travail (phase d'élaboration)		3			
2. Dans un second temps, réaliser une « charte de l'accompagnement social lié au logement – ASLL », document cosigné par les partenaires associés.						

## AXE 2 Améliorer la réponse aux situations relevant d'un cumul de problématiques médico-psycho-sociales

### **Action 3 Renforcer la collaboration entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires pour fluidifier le parcours de vie des personnes en situation de précarité**

L'articulation entre précarité et santé mentale est l'une des priorités du PDALHPD 2017-2021 pour l'accès et le maintien dans le logement des publics cumulant des problématiques médico-psycho-sociales. Les 2 actions inscrites dans l'axe 2 sont pilotées par l'Agence régionale de santé (ARS).

#### **Sous-action 3.1 (pilotage ARS) :**

##### Contrat local de santé (CLS) de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

La cellule de gestion de cas complexes de Grand Châtelleraut n'est pas encore active. La coordinatrice du CLS travaille actuellement à la rédaction de la convention avec les membres permanents de la cellule et à une charte de fonctionnement et de déontologie avec tous les partenaires sollicitant la cellule.

Pour le moment, la cellule s'est donc réunie de manière informelle et sans saisine (une fois en décembre 2018 et une fois en février 2019). Cela a permis de faire une analyse de la pratique sur des situations régulièrement rencontrées, notamment celles qui entraînent des troubles de voisinage. Il apparaît, au fil des discussions, qu'il est important de bien identifier tous les acteurs qui interviennent auprès de la personne concernée en amont de l'analyse de la situation afin d'avoir un maximum d'éléments et une vision globale.

La cellule devrait être active courant 2019, dès la signature de la convention partenariale par tous les membres (communauté d'agglomération, CHHL, Département, DDCS, CCAS).

##### CLS de la Communauté de communes de Vienne et Gartempe

Dans le cadre du CLS, une démarche de mise en place d'une cellule de cas complexes avait été initiée en 2016. Cette démarche, bien qu'inscrite une nouvelle fois dans les fiches actions du nouveau CLS (renouvellement depuis le 27/06/2018), n'a pas pu aboutir en raison du manque de moyen humain, malgré une forte demande de la part des partenaires locaux.

##### CLS de Poitiers

La cellule d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes de Poitiers a été conçue par un groupe de travail plurisectoriel : le groupe de travail 3 du Conseil local de santé mentale (CLSM), en charge de l'axe 3 du CLS : « Comment accompagner les personnes en situation complexe ».

L'année 2017 et le début de l'année 2018 ont été consacrés à l'élaboration du fonctionnement de la cellule, à la rédaction de la charte de fonctionnement et des outils et à la désignation des membres permanents.

**La cellule du CLSM est active depuis juin 2018.**

Entre juin et décembre 2018, 3 situations ont été présentées à la coordinatrice de la cellule, dont 2 ont été étudiées en réunion.

En l'absence de saisine, la deuxième réunion a permis d'étudier 2 situations emblématiques, c'est-à-dire celle qui illustrent un besoin de renforcer l'interconnaissance des acteurs, les fonctionnements, les champs d'intervention et les limites d'intervention des différents professionnels.

Les 2 situations présentées ont permis aux membres permanents d'échanger sur différents points :

- les sorties d'hospitalisation,
- la coordination des parcours,
- la confiance entre les structures et les professionnels,
- comment outiller les accompagnateurs sociaux dans leur mission d'accompagnement vers les soins ?
- des questions de l'ordre de l'éthique,

Une première analyse du fonctionnement de la cellule a été réalisée en réunion du groupe 3 du CLSM, en charge de l'axe de travail « Comment accompagner les personnes en situation complexe ».

Ce temps d'analyse a permis de mettre en lumière :

- des « valises », c'est-à-dire des marges d'amélioration, des freins, ce qui pousse vers le bas et/ou des questionnements,
- des « ballons », c'est-à-dire les points forts, ce qui fonctionne, ce qui tire vers le haut.

Par ailleurs, le comité de pilotage du CLSM a validé le lancement d'un groupe de travail « Habitat en santé mentale » en décembre 2018.

L'objectif final du groupe est d'être force de proposition pour améliorer l'accès et le maintien dans le logement et/ou l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques.

### **Sous-action 3.2 (pilotage ARS) :**

En 2018 l'**Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP)** est composée de 5 psychologues et 2 infirmiers du Centre hospitalier Henri Laborit (CHHL). L'EMPP intervient dans 77 lieux sur l'ensemble du territoire, hors structures d'hébergement et dispositifs d'accueil, à destination d'un public en difficulté d'insertion, notamment sociale et présentant une souffrance psychique. L'équipe se mobilise également autour des populations migrantes avec 38 personnes prises en charge sur des temps spécifiques, notamment au Pôle migrant d'Audacia et au Relais Georges Charbonnier.

Entre 2017 et 2018, le bilan de l'EMPP constate une hausse de 10 % du nombre de personnes suivies et de 28 % du nombre d'entretiens réalisés, hors structures d'hébergement et dispositifs d'accueil. Parallèlement, l'EMPP apporte un soutien aux équipes de professionnels, notamment au travers de temps d'échanges individuels et collectifs.

En 2018, les interventions de l'EMPP s'étendent aux lieux d'accueil (par exemple le Relais Georges Charbonnier), aux dispositifs d'hébergement sociaux collectifs (CHRS) ou individuels (dispositif « Un chez soi d'abord ») et à l'espace public pour les personnes sans-abri. Des permanences sont mises en place au sein des structures d'accueil et d'hébergement (cf. détail de l'indicateur ci-dessous). Des interventions en milieu ouvert pour les sans-abri avec les éducateurs de rue et des visites à domicile pour les ménages suivis dans le cadre de l'expérimentation « Un chez soi d'abord » complètent l'activité de l'EMPP.

Un projet de convention entre l'EMPP et le SIAO est à l'étude pour renforcer le partenariat par un soutien technique aux professionnels, notamment pour faciliter les orientations.

Sous-action	Indicateur		2017	2018	2019	2020	2021
1. Informer sur l'expérimentation de la mise en place des cellules pluridisciplinaires de gestion des « situations individuelles complexes », dans le cadre des initiatives territoriales existantes (CLSM de Poitiers, CLS), pour une articulation avec les instances du PDALHPD.	<i>Bilans d'activités</i>		-	-			
	Fréquence de réunion de la commission santé/social		-	1			
2. Définir les conditions de mobilisation (attributions, missions, public visé) de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) en direction des personnes en situation de grande précarité.	Actions de prévention (MDS, MLI, Caf, ADAPGV, CCAS)	Nombre de personnes suivies	303	335 (+10%)			
		Nombre d'entretiens réalisés	1 331	1 707 (+28%)			
	Actions en structures d'accueil et d'hébergement	Nombre de permanences	-	207 <sup>2</sup>			
		Nombre d'entretiens réalisés	-	634 <sup>3</sup>			

<sup>2</sup> Dont 146 permanences au Relais Georges Charbonnier, 22 au CHRS Les Herbeaux, 22 au CHRS Paul Pain Levé et 17 au CHRS La Ferme de l'Espoir.

<sup>3</sup> Dont 430 entretiens au Relais Georges Charbonnier, 56 au CHRS Les Herbeaux, 55 au CHRS Paul Pain Levé, 36 au CHRS La Ferme de l'Espoir, 50 visites à domicile dans le cadre du dispositif « Un chez soi d'abord », 6 au Sisa et 1 à Emmaüs. À noter que les interventions au Sisa et à Emmaüs, ainsi que les visites à domicile « Un chez soi d'abord » ont débuté au second semestre 2018.

## Action 4 Répondre aux besoins en logement et en hébergement des publics du Plan présentant des problématiques de santé

### Sous-action 4.1 (pilotage ARS) :

Aucune place d'Appartement de coordination thérapeutique (ACT), de Lit halte soin santé (LHSS) et de Lit d'accueil médicalisé (Lam) créée en 2018.

En 2017, Audacia a répondu, en concertation avec le Centre hospitalier Henri Laborit (CHHL), à un appel à projet de la DDCS dans le but de proposer un logement à des personnes vivant à la rue et ne correspondant plus aux modèles classiques de l'aide sociale. Un financement type intermédiation locative (IML) est alors mis en place.

Parallèlement, le projet d'Audacia « Un chez-soi d'abord » a été retenu dans le cadre de l'appel à candidature médico-social 2017 intitulé « Un logement d'abord ». À ce titre, l'ARS Nouvelle-Aquitaine apporte son concours financier à la mise en œuvre de ce dispositif innovant de 10 places à hauteur de 50 000 € par an, soit 150 000 € pour 3 ans. Ainsi, le dispositif « Un chez-soi d'abord » dispose d'un cofinancement ARS-DDCS.

Ce dispositif concerne 5 logements en sous-location IML sur Poitiers ou petite couronne.

La première personne à intégrer le dispositif est entrée en logement en octobre 2017.

Le démarrage s'est fait dans les 6 premiers mois sans personnel médical. L'équipe pluridisciplinaire s'est mise en place à compter d'avril 2018.

### Personnes accompagnées d'octobre 2017 à décembre 2018 :

#### Synthèse du parcours des personnes orientées



- 11 ménages accompagnés dans la recherche logement,
- 8 ménages entrés dans le dispositif.

Motifs de non entrée suite à l'accompagnement de recherche de logement :

- 1 personne incarcérée,
- 1 personne n'a pas donné suite,
- 1 personne a accédé à un logement autonome.

Profil des personnes entrées dans le dispositif : sans-abri avec pathologie associée et/ou addiction.

L'inscription dans le cahier des charges du « Chez-soi d'abord » implique une obligation de diagnostic ou une évaluation de l'équipe infirmier/médecin qui valide l'orientation.

Moyenne de séjour au 31/12/2018 : 5 mois

- Minimum 1 mois (personne entrée fin novembre 2018),
- Maximum 12 mois.

Particularité du « Chez-soi d'abord » : pas de limite pour la durée d'accompagnement.

**Sous-action 4.2** (pilotage ARS-Département) :

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	
1. Développer une réponse adaptée pour l'accompagnement des publics en situation de grande précarité cumulant des difficultés sociales et de santé.	Nombre de lits créés	0	0				
	Nombre de ménages ayant bénéficié du projet « Un chez-soi d'abord »	Nombre de ménages accompagnés	5	11			
		Ménages entrés dans un logement	-	8			
2. Travailler sur l'hébergement des publics vieillissants très marginalisés, en définissant plus précisément le besoin, et étudier en conséquence la possibilité de mettre en place des dispositifs expérimentaux.	Réalisation du diagnostic						
	Nombre de personnes marginalisées vieillissantes prises en charge par les dispositifs de droit commun ou dans le cadre de dispositifs expérimentaux						

## AXE 3 Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan

### La situation du logement

Le taux d'effort net médian pour le logement des allocataires d'une aide au logement augmente progressivement dans la Vienne, passant de 17,8 % au 31/12/2014 à 18,6 % au 31/12/2017. La progression entre fin 2016 et fin 2017 est particulièrement importante : de 18,0 à 18,6 %.

Le nombre de recours au titre du droit au logement opposable (Dalo) a augmenté entre 2017 et 2018, passant de 68 (dont 55 sur Grand Poitiers) à 77 (dont 62 sur Grand Poitiers). Le nombre de recours au titre du droit à l'hébergement opposable (Daho) est resté stable en 2018 par rapport à 2017 : 5 recours pour un hébergement (dont 4 sur Grand Poitiers).

La tension externe sur le logement social<sup>4</sup> est relativement faible dans la Vienne (1,8 demandes pour 1 attribution en 2018). Elle est plus importante sur la CC du Haut-Poitou (3,1 demandes pour 1 attribution). Globalement, la tension est sensiblement plus forte sur les petits logements, T1 et T2 (2,5 demandes pour une attribution). Elle est très forte sur les CC du Civraisien en Poitou et du Haut-Poitou ; chacun de ces EPCI n'enregistrant pas plus de 10 attributions de T1-T2 en 2018.

Les CC des Vallées du Clain et du Haut-Poitou enregistrent le délai moyen d'attribution d'un logement social le plus important (8 mois). Le délai a diminué sur Grand Poitiers et Grand Châtellerauld et la CC du Civraisien en Poitou.

Au 31 mars 2019, les publics du PDALHPD représentaient 21 % de la demande de logement social sur le département. Au 30 janvier 2018, ce chiffre était de 25,1 %. La baisse est due à une importante augmentation de la demande (environ 1000 demandes supplémentaires) alors que le nombre de demande PDALHPD a légèrement diminué (environ 130 demandes en moins). Selon les EPCI, cette part varie de 14,7 % (CC de Vienne et Gartempe) à 22,6 % (CU de Grand Poitiers). Le délai médian d'attribution d'un logement social aux publics PDALHPD est sensiblement plus important que pour l'ensemble des demandeurs de logements sociaux (4,1 contre 3,5 mois). Grand Poitiers enregistre l'écart le plus important (4,3 contre 3,7 mois).

Concernant les expulsions locatives, le bilan 2018 de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) relève qu'après une année 2017 qui s'inscrivait dans une baisse sensible des procédures d'expulsion, l'année 2018 marque une augmentation globale de l'ensemble des procédures. Seuls les octrois de concours de la force publique reculent significativement (- 36 %) avec une diminution par deux dans le parc social.

<sup>4</sup> Rapport entre le nombre de demandes actives de ménages non locataires du parc social au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1 et le nombre d'attributions de logement sociaux durant l'année n à des ménages qui n'étaient pas locataires du parc social.

	CC de Vienne et Gartempe	CC des Vallées du Clain	CC du Civraisien en Poitou	CC du Haut-Poitou	CC du Pays Loudunais	Grand Châtelleraut	Grand Poitiers	Vienne	Source
Taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement au 31/12/2015								17,9%	Cnaf, Fileas, indicateurs sociaux départementaux (indicateur C20)
Taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement au 31/12/2016								18,0%	
Taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement au 31/12/2017								18,6%	
Nombre de recours Dalo déposés en 2017	1	0	4	3	2	2	55	67	DDCS, bilans 2017 et 2018 de la commission de médiation
Nombre de demandes reconnues prioritaires et urgentes pour un logement en 2017	1	0	1	3	1	2	38	46	
Nombre de recours Daho déposés en 2017	0	0	1	0	0	0	5	6	
Nombre de demandes reconnues prioritaires pour un hébergement en 2017	0	0	0	0	0	0	6	6	
Nombre de recours Dalo déposés en 2018	1	4	1	4	0	5	62	77	
Nombre de demandes reconnues prioritaires et urgentes pour un logement en 2018	0	2	2	4	0	5	33	46	
Nombre de recours Daho déposés en 2018	0	0	0	1	0	0	4	5	
Nombre de demandes reconnues prioritaires pour un hébergement en 2018	0	0	0	0	0	0	4	4	

Demandes actives au 1er janvier 2019 (hors mutations)	225	147	112	234	190	736	2 975	4 619	SNE
Attributions en 2018 (hors mutations)	125	68	56	76	181	461	1 631	2 598	
Tension externe sur le logement social en 2018	1,8	2,1	2	3,1	1,1	1,6	1,8	1,8	
Demandes actives au 1er janvier 2019 pour les T1-T2 (hors mutations)	79	47	47	93	97	317	1 665	2 345	SNE, Tab03-15
Attributions en 2018 pour les T1-T2 (hors mutations)	21	11	5	10	31	156	700	934	SNE, Tab04_15
Tension externe sur le logement social pour les T1-T2 en 2018	3,7	4,3	9,4	9,3	3,1	2	1,3	2,5	
Délai moyen d'attribution d'un logement social en 2018 (en mois)	5	8	3	8	4	5	6	6	SNE, Tab04_01
Demandes actives PDALHPD au 19 mars 2019 (hors mutations)	46	34	25	48	53	264	1 110	1 580	
Attributions PDALHPD entre le 19 mars 2018 et le 19 mars 2019 (hors mutations)	27	20	10	22	45	176	616	916	Imhoweb
Tension externe sur le logement social pour les publics PDALHPD en 2017-2018	1,7	1,7	2,5	2,2	1,2	1,5	1,8	1,7	
Délai médian d'attribution d'un logement social en 2018 (en mois)	2,9	4,8	3	5,1	2	3,4	3,7	3,5	
Délai médian d'attribution d'un logement social aux publics PDALHPD en 2018 (en mois)	3,3	4	2,2	4,6	2,2	3,6	4,3	4,1	Imhoweb
Demandes PDALHPD actives au 31 mars 2019	46	34	25	48	54	267	1 144	1 618	
Demandes actives au 31 mars 2019	313	206	151	321	308	1 335	5 065	7 699	
Part des demandes relevant du PDALHPD au 31 mars 2019	14,7%	16,5%	16,6%	15,0%	17,5%	20,0%	22,6%	21,0%	

## Action 5 Favoriser une intervention précoce et une équité de traitement auprès des ménages menacés d'expulsion

### Sous-action 5.1 (co-pilotage DDCCS et Département) :

Le projet de règlement intérieur de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex), validé par les membres de la Ccapex centrale en janvier 2018, a été approuvé conjointement par l'État et le Département le 6 mars 2018.

### Sous-actions 5.2 (co-pilotage DDCCS et Département) :

L'élaboration de la charte de prévention des expulsions locatives a été lancée en septembre 2018 avec la phase de diagnostic. Une enquête en ligne a été réalisée auprès de l'ensemble des partenaires entre le 18 septembre et le 19 octobre. 34 des 45 structures interrogées ont répondu. La synthèse des résultats a été diffusée le 21 novembre. Par ailleurs, le Département a mis en place un groupe de travail en interne sur l'accompagnement social. Ce groupe s'est réuni le 17 octobre. Enfin, l'État et le Département ont conduit des entretiens en novembre et décembre avec des acteurs-clés de la prévention. Ces entretiens se poursuivent en 2019 afin de finaliser le diagnostic.

### Sous-action 5.4 (co-pilotage DDCCS et Département) :

Le développement d'un dispositif de médiation pour la prévention des expulsions locatives fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'élaboration de la charte (action 5.2), au regard des résultats de la phase de diagnostic.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Harmoniser le fonctionnement des commissions Ccapex, avec une logique de priorisation dans l'examen des dossiers, en fonction de critères à définir.	Approbation du règlement intérieur	En cours	oui			
2. Actualiser la charte de prévention des expulsions, en précisant notamment les outils existants et à mobiliser pour prévenir les expulsions locatives.	Approbation de la charte de prévention des expulsions		En cours			
3. Définir des moyens d'accompagnement complémentaires pour les ménages expulsés et relogés dans le patrimoine d'un même bailleur social ainsi que les multi-expulsés : IML, AVDL, Dalo, médiation interne au bailleur.						
4. Développer un dispositif de médiation pour la prévention des expulsions locatives à l'échelle départementale.		-	-			

## Action 6 Favoriser l'accès au logement social et au logement accompagné des publics du Plan

### Sous-action 6.1 (co-pilotage DDT et Grand Poitiers) :

Dans le cadre de la programmation 2018 des logements locatifs sociaux, 39 logements PLAI ont bénéficié d'une décision de subvention (contre 86 en 2017) pour un montant total de 261 260 € : 27 logements sur le territoire de Grand Poitiers et 12 sur le reste du département. La diminution du nombre de logements PLAI financés entre 2017 et 2018 peut s'expliquer par différents facteurs et notamment : le caractère détendu du marché du logement dans la Vienne ; un contexte national mouvant (réduction du loyer de solidarité -RLS-, dispositions de la loi Élan comme le regroupement des bailleurs) ; des opérations de plus en plus difficiles à équilibrer (augmentation du prix du foncier, diminution du montant de subvention de l'État en 2018) ; des programmes de renouvellement urbain qui se lancent et qui mobilisent fortement les bailleurs sociaux sur ces opérations et une complexité accrue pour monter certaines opérations (notamment des opérations de structures).

Incluse dans l'enveloppe totale précitée, une dotation complémentaire dédiée à une démarche régionale expérimentale a permis le financement d'un projet de 2 PLAI à bas loyers, sur une opération programmée par Grand Poitiers sous maîtrise d'ouvrage d'Ekidom. La communauté urbaine a accordé un soutien financier complémentaire pour le bailleur social. Cette opération a pu aboutir grâce à la volonté d'Ekidom et de Grand Poitiers et au travail d'anticipation et de coordination de l'ensemble des partenaires, notamment l'État. Un suivi social et financier sera assuré pendant plusieurs années pour évaluer cette expérimentation.

### Sous-action 6.2 (pilotage DDCS) :

Grand Châtelleraut et Grand Poitiers, EPCI concernés par la réforme des attributions, ont mis en place la conférence intercommunale du logement (Cil), respectivement en mars et octobre 2016. Grand Châtelleraut a réuni sa 3<sup>e</sup> Cil le 2 mars 2018, dans son périmètre élargi à 47 communes. Fin 2018, Grand Châtelleraut a réuni un groupe de travail pour l'élaboration de la convention intercommunale des attributions (CIA).

### Sous-action 6.3 (co-pilotage DDT et Grand Poitiers) :

Grand Poitiers a débuté l'élaboration de son programme local de l'habitat (PLH) en 2017 (phase diagnostic). Les travaux sur les orientations et le programme d'actions du PLH menés en 2018 ont mis en avant la volonté de Grand Poitiers d'expérimenter la modulation des loyers en 2020, en lien avec Ekidom.

### Sous-action 6.4 (pilotage DDCS) :

Sous-action achevée en 2017.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Développer une offre nouvelle de logements locatifs très sociaux à bas niveau de quittance, notamment de petites typologies (T2) là où il existe des besoins et des demandes.	Nombre de PLAI financés	86	39			
	Nombre de logements locatifs très sociaux à bas niveau de quittance livrés ou financés, notamment dans le cadre de l'appel à projet national « PLAI adaptés »	0	2			
2. À moyen terme : valoriser le travail réalisé par les conférences intercommunales du logement (Cil).	Nombre de valorisations (lettre d'actualité ou présentation en comité responsable)	0	0			
3. Favoriser les retours d'expérience auprès des partenaires du Plan concernant la modulation des loyers dans le parc social ancien pour permettre l'accès au logement des personnes dont les ressources sont faibles ou insuffisantes.						
4. Améliorer le fonctionnement de la commission de réservation préfectorale.	Approbation du règlement intérieur	oui				

## Action 7 Mobiliser le parc privé au bénéfice des publics du Plan

L'action 7 est pilotée par la DDT-Anah délégation locale de la Vienne.

Fin 2018, on recense un total de 719 logements du parc privé sous convention Anah.

### Sous-action 7.1 :

Le recensement des bailleurs privés ayant conventionné après 2006 en zone rurale (impact du dispositif Cosse) a débuté en 2018. Il se déroulera sur la durée du PDALHPD. On relève d'ores et déjà 54 conventionnements reconduits en 2018, dont 48 pour des logements sociaux et 6 pour des logements très sociaux.

### Sous-action 7.2 :

En 2018, l'Anah a conventionné 64 logements du parc privé, dont 3 ont bénéficié d'une convention sans travaux à loyer très social. En fonction du niveau de loyer, de la composition du ménage et de la situation géographique du logement, les ressources des locataires ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Sous-action	Indicateur	2017	2018		2019		2020		2021	
			Evolution n-1		Evolution n-1					
1. Recenser le parc privé conventionné et engager une prise de contacts avec les propriétaires bailleurs afin d'encourager la reconduite des conventionnements.	Nombre de re-conventionnement		Social	48						
			Très social	6						
2. Développer des mesures incitatives au conventionnement très social (passage obligatoire par l' AIS).	Nombre de logements privés conventionnés (social et très social) et évolution	35 (social) 1 (très social)	61 (social) 3 (très social)	83 % 200 %						

## Action 8 Développer des solutions d'habitat à destination des jeunes

L'action 8 est co-pilotée par la DDCS et le Département.

Le développement de l'habitat des jeunes est une action également inscrite dans le Schéma départemental de l'habitat 2017-2022.

Des projets de structures adaptées à l'accueil des jeunes publics sont en cours sur les territoires.

- Châtelleraut** : La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, s'appuyant sur la maîtrise d'œuvre du bailleur social Habitat de la Vienne, a décidé de rénover deux ensembles immobiliers en centre-ville pour créer un foyer de jeunes travailleurs-résidence habitat jeunes (RHJ). Le site principal situé Place de Belgique « Le Chat-neuf » offrira 28 places et le second « Rue Gaudeau-Lerpinière » pourra accueillir 18 locataires. Suite à l'appel à projet lancé par l'État (DDCS) en 2016, la candidature de la Maison Pour Tous-centre socioculturel de Châteauneuf a été retenue pour la gestion du foyer. Les travaux du site principal, débutés en avril 2017, devraient se terminer début 2019 pour une ouverture prévue en mars 2019. L'ouverture du second site est attendue au 1<sup>er</sup> semestre 2020.
- Communauté de communes Vienne et Gartempe** : Sur **Montmorillon**, les projets à l'étude concernent la création d'une micro-résidence habitat jeunes (RHJ) de 14 logements (site Jean Moulin – propriété d'Ekidom), et la réhabilitation de la RHJ Solférino (5 logements) par le bailleur social Habitat de la Vienne. Sur **L'Isle-Jourdain**, les 13 logements de la RHJ La Closeraie étant sous-occupés, un redéploiement de places est envisagé par déconventionnement. À **Lussac-les-Châteaux**, la commune a pour projet le rachat de la « maison sans toit » qui permettrait la création d'une RHJ de 10 logements, en lien avec le bailleur social Habitat de la Vienne. Enfin, à **Saint-Savin**, l'hypothèse privilégiée consiste en la captation de logements dans le parc locatif existant, public et privé.

Sous-action	Indicateur	Territoires	2017	2018	2019	2020	2021
1. Poursuivre et adapter l'équipement du territoire en résidences habitat jeunes (Poitiers, Châtelleraut, Montmorillon, Loudun).	Nombre de places en résidences habitat jeunes par territoire	Poitiers	389 <sup>5</sup>	389			
		Châtelleraut	0	0			
		Montmorillon	34 <sup>6</sup>	34			
		Loudun	0	0			

**Action 9** Développer des solutions d'accompagnement et d'habitat adapté aux besoins des gens du voyage souhaitant se sédentariser

La démarche de révision du schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage de la Vienne a été engagée le 13 décembre 2016. Les travaux d'élaboration se sont poursuivis en 2018, notamment sur le volet habitat (une quinzaine de rencontres avec les EPCI) et la rédaction du schéma. 4 réunions du comité permanent se sont tenues. L'approbation conjointe par la préfète et le président du Conseil Départemental est attendue pour fin 2019.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Lien avec le schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage (SDGV).	Cf. indicateurs de suivi du SDGV					

<sup>5</sup> Dont 219 places Le Local RHJ et 170 places FJT Kennedy.

<sup>6</sup> Dont 17 places MJC Claude Nougaro à Montmorillon et 17 places La Closeraie à L'Isle-Jourdain.

## AXE 4 Développer des solutions d'hébergement ou adapter les solutions existantes aux besoins

### La situation de l'hébergement

En matière d'hébergement, les principaux constats que l'on peut faire dans la Vienne sont les suivants :

- une augmentation des personnes différentes sollicitant le 115 entre 2016 et 2017 (+ 28 %),
- une augmentation des personnes sollicitant un hébergement entre 2017 et 2018 (+ 22 %),
- une augmentation des capacités de l'hébergement généraliste entre 2016 et 2018 (+ 20 %),
- une augmentation de 15 points du taux de personnes ayant eu au moins une réponse positive par le volet insertion du SIAO, entre 2016 et 2017.

	Vienne	Source
Personnes différentes ayant sollicité le 115 en 2016	1 479	SIAO, Diagnostic 360°
Personnes différentes ayant sollicité le 115 en 2017	1 888	SIAO
Personnes ayant sollicité un hébergement en 2016 (urgence et insertion)	2 846	DRDJSCS, tableau AHI, Diagnostic 360°
Personnes ayant sollicité un hébergement en 2017 (urgence et insertion)	3 180	SIAO, enquête AHI
Personnes ayant sollicité un hébergement en 2018 (urgence et insertion)	3 884	SIAO, enquête AHI
Nombre de demandeurs d'asile en 2016	447	Ofpra, Diagnostic 360°
Nombre de demandeurs d'asile en 2017	492	Ofpra, Diagnostic 360°
Capacité de l'hébergement généraliste en 2016	352	DRDJSCS, tableau AHI, Diagnostic 360°
Capacité de l'hébergement généraliste au 15/10/2018	422	DDCS, SIAO
Taux de personnes ayant eu au moins une réponse positive (= attribution) par le volet insertion du SIAO en 2016	30 %	SIAO, Diagnostic 360°
Taux de personnes ayant eu au moins une réponse positive (= attribution) par le volet insertion du SIAO en 2017	45 %	SIAO, enquête AHI

## Action 10 Améliorer l'accès au logement et à l'hébergement des sortants de prison

L'action 10 est pilotée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip).

Fin 2018, un projet de convention de coordination entre le SIAO, la DDCS et le Spip est en cours d'élaboration. L'objet de la convention est d'améliorer la connaissance, l'identification, l'orientation et les modalités d'accompagnement et de prise en charge des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'une mesure de placement à l'extérieur, sans solution connue d'hébergement ou de logement.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Travailler sur un dispositif de préparation à la sortie des personnes détenues en mobilisant l'ensemble des acteurs du droit commun.	Transmission à la DDCS de la convention de partenariat avec le SIAO	<i>sans objet</i>	En cours			
	Nombre de participants aux ateliers collectifs	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>			
	Nombre de sortants de prison orientés par le SIAO	<i>sans objet</i>	-			

## Action 11 Développer des réponses complémentaires en hébergement en dehors de Poitiers

### Sous-action 11.1 (pilotage DDCCS) :

47 places d'hébergement d'urgence nouvelles ont été pérennisées à la sortie de l'hiver 2017/2018 et seront maintenues en 2019. Un effort de déploiement de l'offre d'hébergement d'urgence, en logement dans le diffus, a, de ce fait, été réalisé sur Châtelleraut (3 places) et sur Chauvigny (3 places).

### Sous-action 11.2 (pilotage DDCCS) :

Un effort a été réalisé pour que des propositions de logement puissent être faites en dehors de Poitiers, avec un maillage territorial renforcé en intermédiation locative (sous location), sur tout le territoire et plus particulièrement sur le nord-Vienne et le Montmorillonnais.

Deux places en ALT ont également été ouvertes sur Poitiers à destination des femmes signataires du parcours de sortie de la prostitution (projet mutualisé entre Audacia et le CIDFF).

Un travail est actuellement en cours avec Soliha AIS dans l'objectif de développer l'intermédiation locative en mandat de gestion sur les territoires ruraux.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Renforcer le maillage du territoire en places d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion hors Poitiers.	Nombre de places en hébergement offertes hors Poitiers (état du stock)	85	97 <sup>7</sup>			
2. Faciliter l'accès au logement, en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, l'agence immobilière sociale, pour le secteur rural en cas de situation d'urgence	Nombre de conventions partenariales signées	0	0			

<sup>7</sup> Dont 78 places sur l'arrondissement de Châtelleraut, 7 places sur l'arrondissement de Montmorillon, 8 places sur Grand Poitiers (mais hors Poitiers) et 4 places mobiles sur le département.

## Action 12 Améliorer l'accueil et la prise en charge des publics marginalisés et des sans abri

### Sous-action 12.1 (pilotage DDCCS) :

Dans le cadre de l'expérimentation « Un chez-soi d'abord » portée par Audacia et débutée fin 2017 :

- 24 ménages ont été orientés et 8 ménages sont effectivement entrés dans le dispositif : 7 personnes isolées et 1 couple,
- 3 ménages sont sortis du dispositif : décès, changement de dispositif, relogement,
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 5 ménages sont présents (4 personnes isolées et 1 couple)

### Sous-action 12.2 (pilotage DDCCS) :

L'accueil de jour du Secours Catholique a déménagé en 2018 sur un nouveau site, rue Jean Jaurès. La Croix-Rouge a ouvert sur les 6 premiers mois de l'année un « point d'eau-point chaud » entre 11h et 14h au sein du CHUS (douche, laverie, possibilité de faire réchauffer un repas). Une dizaine de personnes a fréquenté chaque jour ce dispositif.

Le CHUS a déménagé aux Couronneries début novembre 2018 et les nouveaux locaux ne permettent pas de reconduire cette opération.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Engager la réflexion sur une structure spécifique pour l'accueil inconditionnel de publics fortement marginalisés.	Montage et évaluation du projet	Montage au 3 <sup>e</sup> trimestre	1 comité de pilotage en juin 2018			
	Nombre de personnes intégrées et suivies		9			
2. Renforcer la coordination et l'organisation de l'offre en accueil de jour et hébergement d'urgence, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil.	Nombre de réunions avec les acteurs concernés	-				

## Action 13 Améliorer la réponse aux situations de violences intrafamiliales, et notamment des femmes victimes de violences conjugales

L'action est pilotée par la DDCS-Déléguee départementale aux droits de femmes et à l'égalité.

En juillet 2018, l'État et l'Union sociale pour l'habitat (USH) ont lancé le 4<sup>e</sup> appel à projets « 10 000 logements HLM accompagnés ». Ce volet du plan « Logement d'abord » vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté, grâce à un accompagnement social adapté et à un renforcement de la gestion sociale. En octobre 2018, le bailleur social Ekidom a déposé un dossier en partenariat avec la Croix-Rouge. Ce projet innovant vise à proposer à des ménages en situation de violences conjugales un logement relais et un accompagnement global mutualisé.

Sous-action	Indicateur	2016	2017		2018		2019		2020		2021	
			évolution n-1		évolution n-1		évolution n-1		évolution n-1			
1. Réfléchir à des réponses alternatives à l'hôtel, associant la mise à l'abri et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.	Nombre total de nuitées à l'hôtel pour les victimes de violences intrafamiliales	2747	3690	34%	3203	-13%						
	Nombre d'évictions du conjoint violent <sup>8</sup>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	-	<i>nc</i>	-						

<sup>8</sup> Dans le cadre du protocole concernant la prise en charge des auteurs et des victimes de violences conjugales dans le cadre des procédures judiciaires, cosigné le 28 mars 2014 par la préfète, le président du tribunal de grande instance, le président du tribunal d'instance, l'ADSEA, Audacia, le SIAO, le centre hospitalier Henri Laborit et le CCAS de Châtelleraut.

## AXE 5 Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

### La situation de l'habitat indigne et de la précarité énergétique

En 2013, un peu plus de 6 % du parc de logements de la Vienne était constitué de logements privés potentiellement indignes.

En 2018, le FSL a aidé 1 114 ménages pour le règlement de dépenses d'énergie et d'eau contre 1 451 en 2017 (- 23 %). 35 % de ces ménages résidaient sur Grand Poitiers et 28 % sur Grand Châtelleraut.

	CC de Vienne et Gartempe	CC des Vallées du Clain	CC du Civraisien en Poitou	CC du Haut-Poitou	CC du Pays Loudunais	Grand Châtelleraut	Grand Poitiers	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	Source
Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) en 2013		422	1 373	900	1 079			11 162	143 062	S2IH Dreal Nouvelle-Aquitaine, d'après Filocom Anah 2013
Part des logements PPPI dans le parc des RP en 2013		4,4%	11,5%	5,7%	10,6%			6,3%	5,9%	
Population concernée en 2013		808	2 612	1 817	2 091			20 746	277 692	
Part de la population concernée par le PPPI dans le parc des RP en 2013		3,3%			8,8%			4,9%	4,8%	
Ménages aidés énergie-eau par le FSL en 2017	174	55	128	98	83	402	508	1 451		Bilan FSL
Ménages aidés énergie-eau par le FSL en 2018	74	61	88	99	79	317	396	1 114		

Les données PPPI 2013 étant fournies à l'échelle des anciens EPCI, les indicateurs pour certains EPCI reconfigurés au 1er janvier 2017 n'ont pas pu être récupérés.

**Action 14** Faciliter la compréhension des dispositifs et la connaissance mutuelle des acteurs afin d'améliorer les circuits de repérage et de signalement

**Sous-action 14.1 et 14.2** (co-pilotage DDT et Département) :

La Direction départementale des territoires (DDT), la Direction de l'action sociale (DAS) et la Direction de l'Habitat, de l'aménagement du numérique et des technopoles (DHANT) du Département et le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) se sont réunis à deux reprises en 2018. Dans un premier temps, les travaux se sont organisés autour du repérage des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, de la création d'une carte d'identité pour chacun de ces acteurs et de l'élaboration d'une trame commune pour le recensement des actions qu'ils conduisent. Dans un second temps, le groupe de travail a finalisé les différents supports et arrêté le principe d'une réunion des acteurs au 1<sup>er</sup> semestre 2019 (en 2 groupes).

**Sous-action 14.3** (pilotage ARS-DD86/Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne) :

Le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne s'est réuni en juin et novembre 2018 pour travailler sur la mise à jour du guide. Chaque service membre du pôle a entamé les modifications à porter sur les fiches préexistantes, notamment les coordonnées et missions des acteurs de l'habitat, les différentes formes d'habitat dégradé, le règlement des litiges et les procédures judiciaires, le financement des travaux d'amélioration de l'habitat. La réalisation du guide devrait être effective en 2019. Par ailleurs, le pôle s'est réuni à 4 reprises en 2018. Trois fois en groupe technique pour évoquer les dossiers et l'actualité et une fois en plénière pour présenter à la préfète les bilans d'activités des services en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Constituer un réseau départemental des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique.	Installation du réseau		En cours			
	Le cas échéant, nombre de réunions du réseau		-			
2. Recenser les dispositifs existants et concevoir un guide sur le thème de la lutte contre la précarité énergétique.	Réalisation effective d'un guide, régulièrement actualisé sur Internet		En cours			
3. Recenser les dispositifs existants et concevoir un guide sur le thème de la lutte contre l'habitat indigne.	Réalisation effective d'un guide, régulièrement actualisé sur Internet		En cours			

**Action 15** Développer des aides complémentaires pour la résorption de l'habitat indigne et/ou énergivore afin de solutionner les cas complexes

La sous-action 15.1 est co-pilotée par le Département, la DDT et les EPCI. La sous-action 15.2 est co-pilotée par le Département et la DDT.

En 2018, il n'y a pas eu de nouveaux programmes sur les territoires visant à la résorption de l'habitat dégradé. Toutefois, des projets 2019 de programme d'intérêt général (PIG) et d'opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH RU), respectivement sur la CC de Vienne et Gartempe et la ville de Châtelleraut, prévoient des objectifs maintenus ou à la hausse quant au nombre de logements à traiter.

Sous-action	Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
1. Institutionnaliser la contractualisation avec chacun des EPCI compétents en matière d'habitat autour de ces aides, dans une logique de ciblage des situations critiques.	Nombre de propriétaires aidés par l'Anah au titre de la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé		46 <sup>9</sup>			
2. Travailler sur le relogement des ménages comme alternative à la réhabilitation (cf. ménages vivant dans un grand logement très dégradé dont la rénovation aurait un coût trop important).						

<sup>9</sup> Dont 5 logements indignes de propriétaires occupants, 3 logements indignes et 38 logements très dégradés de propriétaires bailleurs.

## CONCLUSION

Fin 2018, au regard des 16 mois écoulés depuis l'approbation du Plan, l'état d'avancement des 32 sous-actions est satisfaisant. En effet, plus des trois-quarts du plan d'action sont d'ores et déjà engagés (78 %). Si l'on se concentre sur les 12 sous-actions dont le début de mise en œuvre était attendu en 2018, on atteint 83 % d'engagement, avec 11 sous-actions effectivement lancées, dont 1 finalisée (nouveau règlement intérieur de la Ccapex). Les retards de mise en place de certaines sous-actions s'expliquent essentiellement par un manque de moyens pour supporter les projets et les délais d'élaboration des documents cadres qui conditionnent la mise en œuvre des actions (ex. Schéma départemental des gens du voyage).

En 2019, 2 sous-actions débiteront. La quasi-totalité du PDALHPD sera alors engagée puisque seule 1 sous-action est attendue à partir de 2020 (retours d'expérience sur la modulation des loyers dans le parc social).

AXES	Nombre de sous-actions	Sous-actions engagées fin 2018	Part	Sous-actions finalisées	Part
1 Développer une meilleure connaissance des besoins et de l'offre existante	5 sous-actions ( <i>1 après 2018</i> )	4	80 %	1	20 %
2 Améliorer la réponse aux situations relevant d'un cumul de problématiques médico-psycho-sociales	4 sous-actions	3	75 %	0	0 %
3 Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics du Plan	12 sous-actions ( <i>2 après 2018</i> )	8	66 %	2	17 %
4 Développer des solutions d'hébergement ou adapter les solutions existantes aux besoins	6 sous-actions	6	100 %	0	0 %
5 Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	5 sous-actions	4	80 %	0	0 %
<b>Total Plan</b>	<b>32 sous-actions (3 après 2018)</b>	<b>25</b>	<b>78 %</b>	<b>3</b>	<b>9 %</b>

Les **3 sous-actions finalisées** sont :

- la lettre d'actualité du Plan,
- le nouveau règlement intérieur de la commission de réservation préfectorale,
- le nouveau règlement intérieur de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex).

## GLOSSAIRE

- **ACT** : Appartement de coordination thérapeutique
- **ADIL** : Agence départementale pour l'information sur le logement
- **AHI** : Accueil, hébergement et insertion
- **AIVS** : Agence immobilière à vocation sociale
- **ALT** : Aide au logement temporaire
- **ANAH** : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
- **ARS** : Agence régionale de santé
- **ASLL** : Accompagnement social lié au logement
- **AVDL** : Accompagnement vers et dans le logement
- **CAF** : Caisse d'allocations familiales
- **CCAPEX** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
- **CCH** : Code de la construction et de l'habitation
- **CHHL** : Centre hospitalier Henri Laborit
- **CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CHUS** : Centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation
- **CIDFF** : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- **CIL** : Conférence intercommunale du logement
- **CLS** : Contrat local de santé
- **CLSM** : Conseil local de santé mentale

- **CRHH** : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
- **DALO** : Droit au logement opposable
- **DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale
- **DDT** : Direction départementale des territoires
- **DRDJSCS** : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **ÉLAN (loi)** : Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- **EMPP** : Équipe mobile psychiatrie précarité
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **FILOCOM** : Fichier des logements par communes
- **FILOSOFI** : Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Insee)
- **FJT** : Foyer de jeunes travailleurs
- **FSL** : Fonds de solidarité pour le logement
- **IML** : Intermédiation locative
- **LAM** : Lit d'accueil médicalisé
- **LHSS** : Lit halte soin santé
- **LLS** : Logement locatif social
- **MDS** : Maison départementale des solidarités
- **MJC** : Maison des jeunes et de la culture
- **MLI** : Mission locale d'insertion

- **MSA :** Mutualité sociale agricole
- **OFPPRA :** Office français de protection des réfugiés et apatrides
- **PDALHPD :** Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- **PDLHI :** Pôle département de lutte contre l'habitat indigne
- **PLAI :** Prêt locatif aidé d'insertion
- **PLH :** Programme local de l'habitat
- **PPPI :** Parc privé potentiellement indigne
- **PRAPS :** Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
- **QPA :** Quartier des peines aménagées
- **QPV :** Quartier prioritaire de la politique de la ville
- **RHJ :** Résidence habitat jeunes
- **SDGV :** Schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage
- **SIAO :** Service intégré de l'accueil et de l'orientation
- **SISA :** Service d'insertion sociale pour adultes
- **SNE :** Système national d'enregistrement
- **SPIP :** Service pénitentiaire d'insertion et de probation